

la Gazette du Midi

Réseau Légalnet

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 31

Journal : gazette-du-midi.fr

Parution : 18 mai 2026

Référence n°G2601708

Toulouse, le 15 mai 2026

CONVOCATION

LATECOERE

Société anonyme au capital de 127 231 430,54 euros
Siège social : 135, rue de Périole,
31500 Toulouse
572 050 169 R.C.S. Toulouse

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 4 JUN 2026

AVIS DE CONVOCATION VALANT AVIS RECTIFI- CATIF à l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces Légales Obli- gatoires du 29 avril 2026 n°51 Affaire 2601178

Les actionnaires de la société LATECOERE sont avisés qu'une assemblée générale mixte se tiendra le 4 juin 2026 à 10 heures 30, au siège social de la Société situé au 135 rue de Périole - 31500 Toulouse, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après. Un lien pour la retransmission en direct de l'Assemblée sera disponible sur <https://www.latecoere.aero/> le jour de l'Assemblée.

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des dépenses et charges non déductibles visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs ;
6. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ;
7. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général ;
8. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif ;
9. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce ;
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Nick Sanders en raison de son mandat de

Président du Conseil d'administration ;

11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. André-Hubert Roussel en raison de son mandat de Directeur Général ;

12. Nomination de Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

13. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans le cadre

du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes ;

15. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

16. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public (à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) ;

17. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

18. Autorisation consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme en rémunération d'apports en nature ;

19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange initiée par la Société ;

20. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (Augmentation de capital réservée à un ou plusieurs investisseurs français sélectionnés avec l'accord préalable de l'Etat français dans le cadre de l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie au titre du contrôle des investissements étrangers en France) ;

21. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (Augmentation de capital réservée à un ou plusieurs prêteurs créanciers de la Société au titre d'un Prêt Garanti par l'Etat) ;

22. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (Augmentation de capital réservée à certains membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou ses filiales) ;

23. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

24. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription de manière réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées, dans la limite de 30% du capital ;

25. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;

26. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires et/ou de préférence existantes ou

Signature du directeur de la publication

LES EDITIONS DE LA GAZETTE

Eurl au Capital de 14356,50 euros

BP 11209 48, allées Jean Jaurès

31012 Toulouse cedex 6

Tél. 05 34 41 34 00 www.forumeco.com

Siret : 560 800 385 00018 / TVA Intracommunautaire : FR 905 608 001 95

la Gazette du Midi

Réseau Légalnet

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 31

Journal : gazette-du-midi.fr

Parution : 18 mai 2026

Référence n°G2601708

Toulouse, le 15 mai 2026

CONVOCATION

à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;

27. Fixation du plafond global des délégations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme ;

28. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues ;

29. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions avec renonciation au droit préférentiel de souscription ;

30. Simplification et mise en harmonie des statuts avec diverses dispositions légales et réglementaires ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

31. Nomination d'un Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

32. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour précité arrêté par le Conseil d'administration publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 29 avril 2026 n°51 Affaire 2601178, est modifié en ce que sa trente-et-unième résolution est remplacée par la résolution suivante :

Trente-et-unième résolution - Nomination d'un Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 821-40 et suivants du Code de commerce, et sous réserve de l'approbation de la douzième résolution de la présente Assemblée Générale,

nomme, Forvis Mazars (425 rue Jean Rostand, 31670 Labège), immatriculée sous le numéro 780 138 715 RCS TOULOUSE, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité, pour la durée du mandat restant à courir au titre de la mission de certification des comptes, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

La société Forvis Mazars a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Les autres projets de texte de résolutions présentées à l'Assemblée Générale sont inchangés par rapport à l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 29

avril 2026.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 28 mai 2026 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, l'inscription en compte selon les modalités susvisées est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée, ils doivent solliciter leur teneur de compte en vue de l'obtention de leur carte d'admission. Dans ce cadre leur teneur de compte établira une attestation de participation et la transmettra directement à Uptevia Service Assemblées Générales 90 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex, en vue de l'établissement d'une carte d'admission. Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission, il pourra formuler une demande d'attestation de participation auprès de son teneur de compte.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;

2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-39 du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à Uptevia une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution ;

3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation

et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : En envoyant un e-mail revêtu d'une

signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@uptevia.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Uptevia pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur : En envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@uptevia.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à Uptevia Service Assemblées Générales 90 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le cinquième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 28 mai 2026, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée

Signature du directeur de la publication

LES EDITIONS DE LA GAZETTE

Eurl au Capital de 14356,50 euros
BP 11209 48, allées Jean Jaurès
31012 Toulouse cedex 6

Tél. 05 34 41 34 00 www.forumeco.com

Siret : 560 800 385 00018 / TVA Intracommunautaire : FR 905 608 001 95

la Gazette du Midi

Réseau Légalnet

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 31

Journal : gazette-du-midi.fr

Parution : 18 mai 2026

Référence n°G2601708

Toulouse, le 15 mai 2026

CONVOCATION

Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de LATECOERE et sur le site internet de la société <https://www.latecoere.aero> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leur seront adressés sur demande réceptionnée par écrit par Uptevia Service Assemblées Générales 90 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, soit le 29 mai 2026.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, et accompagné d'une attestation de participation, devra être réceptionné chez Uptevia Service Assemblées Générales 90 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 1^{er} juin 2026.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

En tout état de cause, la Société invite ses actionnaires à privilégier le vote par correspondance et à consulter régulièrement le site internet de la Société <https://www.latecoere.aero> pour se tenir au courant des actualités et modalités définitives relatives à la présente Assemblée Générale Mixte 2026 de la Société.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, à l'attention du Président du Conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception (ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante (mandataires - ag - latecoere@latecoere.aero) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 29 mai 2026. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.
G2601708

Signature du directeur de la publication

**LES EDITIONS DE LA GAZETTE**

Eurl au Capital de 14356,50 euros

BP 11209 48, allées Jean Jaurès

31012 Toulouse cedex 6

Tél. 05 34 41 34 00 www.forumeco.com

Siret : 560 800 385 00018 / TVA Intracommunautaire : FR 905 608 001 95